



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension des zones d'entreposage et de maintenance du CEMO, Centre de Maintenance des Outillages, sur le site de Chalon sur Saône.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

TARRIT

Prénom(s)

Pascal

2.2 Personne morale

Dénomination

FRAMATOME établissement Chalon - Sully

Raison sociale

FRAMATOME établissement Chalon - Sully

N° SIRET

3 7 9 0 4 1 3 9 5 0 0 1 0 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par action simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

TARRIT

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Se référer à l'annexe 1.	Se référer aux annexes 1 et 3.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est une extension d'un bâtiment existant (CEMO) sur le site FRAMATOME de Chalon - Sully :
- 400 m² de surface supplémentaire pour les opérations de maintenance.
- Entreposage supplémentaire de 200 conteneurs 20 pieds (équivalent) sur une surface de 1817 m².
Se référer à l'annexe 5 pour consulter le plan de l'extension.

4.2 Objectifs du projet

Compte tenu de l'augmentation des besoins en entreposage, FRAMATOME envisage la création d'une nouvelle zone d'entreposage de 200 conteneurs (gerbés sur 3 hauteurs), type 20 pieds.
A cela, FRAMATOME souhaite accroître la surface d'un atelier de maintenance des outillages contaminés de 400 m².
Le projet se matérialise en la construction d'une extension au bâtiment déjà existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période de 11 mois.

- Phases préparatoires
- Génie civil
 - Fondations/Longrines
 - Superstructures
 - Voie de transfert du bâtiment existant à l'extension
 - Quai
 - Dalle
 - Façade
 - Couverture/ eau pluviale
- Second œuvre
 - Isolation de façade/ Bardage/ Portes
 - Aménagement de l'atelier
 - Ventilation nucléaire
 - Fluides/ RIA
 - CFO/ CFI (courant fort/ courant faible)
 - Voirie

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le Centre de Maintenance des Outillages (CEMO) a été conçu pour assurer dans ses ateliers, l'entretien et l'entreposage d'outillages contaminés destinés aux opérations de maintenance, de réparation et de remplacement de composants, effectuées pendant les arrêts de tranches des centrales nucléaires.

Les activités réalisées après extension sont identiques aux activités actuelles :

- Les outillages sur lesquels sont effectués les opérations de maintenance sont similaires aux outillages actuels (caractérisation radiologique identique).
- L'aménagement et le fonctionnement des zones pour ces opérations de maintenance sont identiques à la configuration actuelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de l'extension	115,68 m
Largeur de l'extension	25 m
Hauteur de l'extension	18,6 m
Hauteur plancher fonctionnel de l'extension	+178,52 m NGF
Surface de l'extension	2887 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Arrêté d'autorisation préfectoral n° 88.405 du 9 Novembre 1988 autorisant les activités d'entreposage, de décontamination et de maintenance d'outillages contaminés.
 Arrêté de prescriptions complémentaires n° 2018-150-2 du 30 mai 2018.
 Annexe 3

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement se trouve à proximité des ZNIEFF Val de Saône de Chalon-sur-Saône à Tournus et Val de Saône à Chalon-sur-Saône mais ne fait pas partie de ses périmètres.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARRÊTÉ n° 2013036-0011 portant établissement du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État dans le département de Saône-et-Loire. Ce PPB porte sur le bruit des grandes infrastructures nationales de transport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Plan Local d'Urbanisme de la ville, nous pouvons constater que l'extension sera concernée par un périmètre de protection de 500 mètres, autour de monuments historiques. - Moulin de la Sucrierie Blanche - Tour du Doyenné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide de plus de 4 ha correspondant au cours de la Saône.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR inondation de la Saône et de ses affluents. Le projet d'extension du CEMO se situe en zone violette (VB ; Chalon secteur 2). Le PPRI a été approuvé le 28 juillet 2016.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR technologiques de Chalon-sur-Saône. L'emplacement de l'extension du CEMO ne fait pas partie du champ d'application du PPRT. Le PPRT a été approuvé le 21 juin 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- BOU7100121 situé à 270 m du projet d'extension du CEMO. - BOU7100848 situé à 262 m du projet d'extension du CEMO. - BOU7100863 situé à 388 m du projet d'extension du CEMO.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 à 4 km du projet. - Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire (FR2612006). - Prairies et forêt inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de Grosne (FR2600976).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CEMO a consommé 114 m3 d'eau pour 2022. Cette eau provient du réseau d'eau potable. La consommation prévue après extension est de 171 m3 d'eau potable par an. Aucun impact n'a été déterminé.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chalon-sur-Saône n'est pas incluse dans une zone NATURA2000. La plus proche se situe à 4 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site SEVESO seuil haut à moins de 1,5 km (BIOXAL). Deux sites SEVESO seuil bas à moins de 1,5 km (UNITED INITIATORS; AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE). Le CEMO se situe en dehors du périmètre d'exposition aux risques. Se référer à l'annexe 4 Plan_zonage_réglementaire_approuvé_21062011
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (étude de danger disponible en annexe 2). - Aléa débordement de cours d'eau rare ou millénal (plus de 2 m). - Aléa débordement de cours d'eau moyen ou centennal (entre 1 et 2 m). Risque gonflement argiles (modéré). Risque séisme (zone de sismicité faible). Risque foudre. (Ng = 2,7 foudroiements/km²/an ; niveau céramique : Nk >30)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'évaluation des risques sanitaires de l'annexe 2. Les valeurs d'émission étudiées dans le DAE ne sont pas dépassées par le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de camions et poids lourds pour les départs/retours d'outillages vers/depuis les sites nucléaires est estimé à 420 camions par ans, soit une augmentations de 20 %. Aucun impact n'a été déterminé.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer au chapitre 10.1 (expositions liées aux rejets atmosphériques) de l'annexe 2. Les seuils indiqués dans le DAE ne seront pas dépassés par le projet d'extension. Le projet reste dans le cadre étudié. - Rejets gazeux de l'installation actuelle = 0,3 MBq/an - Rejets gazeux de l'installation avec extension = 0,6 MBq/an - Valeurs seuil de l'installation = 2 MBq/an Les valeurs seuils ne seront pas dépassées.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sanitaires du CEMO rejoignent le réseau EU du site en un seul point de raccordement. L'extension n'augmente pas ce volume. Aucun impact n'a été déterminé.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du CEMO rejoignent le réseau EP du site. Le volume des eaux pluviales rejetées est estimé à 34 000 m3 par an extension comprise. Ces eaux sont analysées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effluents provenant des eaux utilisées en zone contrôlée. - Installation actuelle : activité = 0,025 MBq/an ; volume rejeté = 17 m3/an. - Installation avec extension : activité = 0,05 MBq/an; volume rejeté = 35 m3/an. - Seuils autorisés : activité = 0,25 MBq/an; volume rejeté = 10 m3/rejet Annexe 2 : §4.2.3 et §10.2
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume de déchets solides dangereux en attente d'évacuation au titre de la rubrique 2797 : - Installation actuelle = 46 m3 - Installation avec extension = 70 m3 - Seuil autorisé = 100 m3 La valeur seuil ne sera pas dépassée. Annexe 2 : §4.7 et §7.4
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

Non-concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d’être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s’assurer de l’absence d’impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Se référer au chapitre 7 à la page 98 de l'annexe 2 (MESURES PRISES POUR EVITER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE, REDUIRE LES EFFETS N'AYANT PU ETRE EVITES ET COMPENSER LES EFFETS QUI N'ONT PU ETRE NI EVITES NI SUFFISAMMENT REDUITS).
Les émissions prévues après extension du CEMO resterons inférieures aux valeurs étudiées dans le DAE.

L'extension est impactée par le risque inondation ainsi que le risque incendie.
Des mesures ont été prises afin d'éviter et de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé.

Risque inondation : premier plancher fonctionnel au-dessus de la cote de référence (cote de référence : +178,05 m NGF; premier plancher fonctionnel : +178,52 m NGF).

Risque incendie :

- détection incendie sur le périmètre de l'infrastructure
- présence d'extincteurs à l'intérieur des bâtiments entrepôts et atelier
- 2 bornes incendie, l'une devant le bâtiment CEMO actuel et l'autre le long du bâtiment F3 pour intervenir de l'extérieur
- l'ensemble des bâtiments entrepôt et atelier sont construits avec des murs coupe feux 2 heures.
- les portes entre le nouvel atelier et l'atelier actuel, entre le nouvel atelier et le nouvel entrepôt, et entre le nouvel entrepôt et l'entrepôt actuel sont coupe feux 2 h.
- les gaines de la ventilation nucléaire sont équipées au passage de cloison, de clapets coupe feux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous retenons le caractère non substantiel des modifications apportées à l'installation et estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet d'extension du CEMO fasse l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Aucune modification de la nature de l'activité exercée.
- Le projet ne sera pas soumis à la réglementation directive Seveso ou directive IED.
- Le projet respectera l'activité radiologique totale actuellement autorisée (370 GBq).
- Les rejets resteront dans les limites autorisées et étudiées dans l'étude d'impact du DAE.
- L'extension sera construite (premier plancher fonctionnelle) au-dessus (à +178,52 m NGF) de la cote de référence (modélisation de la crue de 1854 soit +178,05 m NGF au point kilométrique 141,0 de la Saône).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexés à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant. Rattachée à la partie 3	<input checked="" type="checkbox"/>
2	DAE IBIM DC 79_B_BPE Rattachée aux parties : 6.1 et 6.5	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Projet_CEMO_2022_V4 Rattachée aux parties : 3, 4.1, 4.2, 4.7.2 et 7	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan_zonage_réglementaire_approuvé_21062011 Rattachée à la partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Plan de l'extension (version projet à date du 7 mars 2023) Rattachée à la partie 4.1	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TARRIT

Prénom Pascal

Qualité du signataire Directeur Etablissement Chalon - Sully

À Chalon sur Saône

Fait le 06/03/2023

Signature du (des) demandeur(s)

